

Mise en ligne le : **05 OCT. 2022**



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

-----  
**Séance du 27 septembre 2022**

**DELIBERATION N° 37/2022**

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme RAFIA Kadija, Mme SAHUN Véronique, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. OULIE Gérard (pouvoir à M. PORTE Henri-Michel),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme DESCLOUX Odette,

Absents : Mme JONNIAUX Irène, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 23 septembre 2022

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 12 (douze).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M14

Vu le Budget Primitif 2022 du Budget Principal

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits du Budget 2022.

Considérant que le CCAS de Vitrolles a perçu un titre de recette de 615€ destiné au CCAS de Rognac.

Considérant que cette erreur d'affectation a nécessité le versement d'un mandat sur la ligne 673, dont les fonds étaient insuffisants.

**DELIBERATION N° 37/2022 suite**

Considérant que cette opération génère une modification budgétaire sous la forme d'une décision modificative pour la section de fonctionnement.

Considérant le Budget Primitif 2022, les membres du conseil d'administration sont informés qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits du Budget Principal, suivant le tableau ci-dessous :

SECTION		DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
FONCTIONNEMENT		65	6561	-500,00			
		67	673	500,00			
	REEL						
	ORDRE						
				0,00		TOTAL	0,00
INVESTISSEMENT	REEL						
	ORDRE						
		TOTAL			TOTAL		
BUDGET	TOTAL DEPENSES	0,00		TOTAL RECETTES		0,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE**

la Décision Modificative n°1 du Budget Principal, présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente  
Cedex  
Marilyne CZURKA

